## RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC

19 à 23 bis rue Marivaux 18 rue des 9 Soleils 63000 CLERMONT-FERRAND

## TABLEAU DES DOSSIERS EN COURS MIS A JOUR LE 07/07/2015

N°	Problèmes	Observations	Bâtiment	Signalé le :	Par	Date d'exécution
28	B Procédure MGP	Un courrier a été adressé à tous les copropriétaires le 06/10/2011 pour information sur l'avancement de la procédure MGP. Pour la procédure MGP, M KAIS a relancé à plusieurs reprises Maitre RS pour l'avancement du dossier suite ànotre réponse à la note aux parties de M LANQUETTE, A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle, nous avons relancé Maitre RS le 14/11/2011 (voir compte rendu du CS du 07/02/2012) Une nouvelle réunion d'expertise judiciaire a eu lieu sur place le 24/02/2012 suite à la mise en cause de certaines entreprises par la SCI MGP (voir compte rendu de cette réunion établi par le syndic dont une copie a été adressé à la Commission Procédure ) M LANQUETTE a adressé le 16/03/2012 un compte rendu de la réunion du 24/02/2012 au syndic et une réponse du syndic a été adressé à Maitre RS le 29/03/2012. Suite à la réunion de la commission procédure avec Maitre RS le 11/05/2012, un chiffrage des réserves est en cours par l'intermédiaire de M RIVRON économiste de la construction : un premier chiffrage est prévue vers le 15/06/2012. Le syndic a remis fin Juin 2012 à Maitre RS les premiers devis établis par l'intermédiaire de M, RIVRON. Un courriel a été adressé à la Commission Procédure et au CS le 13/11/2012 concernant la procédure MGP. Maitre RS a écrit à M LANQUETTE le 12/12/2012 afin de lui fournir tous les chiffrages des réserves ainsi que certains dossiers sinistres DO le 09/01/2013. Suite au courrier de Maitre RS, M LANQUETTE a précise qu'il rendrait son rapport définitif dans le courant du mois de 03/2013. Le syndic a reçu de la part de M LANQUETTE le rapport du 15/02/2013 le 18/02/2013. Le o8/03/2013, le syndic a adressé aux membres du CS et à Maitre RS une copie du	Résidence		CS	
		rapport de Me RS une copie du rapport de M LANQUETTE ainsi que que l'analyse du syndic.Le 19/03/2013, réunion de la Commission procédure et du syndic pour faire le point sur l'analyse établie par le syndic. Le compte rendu de cette réunion du 19/03/2013 a été adressé à Maitre RS le 11/04/2013. Le 12/04/2013, réunion de la Commission procédure et Maitre RS aux bureaux du syndic afin de définir la suite du dossier. Projet de conclusions établi par Maitre RS et transmis au syndic le 25/09/2013. Une copie de ce projet a été adressé au CS le 02/10/2013 et à la Commission Procédure le 26/09/2013. Projet de conclusions modifié adressé à Maitre RS le 03/12/2013,				

09/07/2015 - 15:54:10 Etat des actions en cours au 07-07-2015MODIFICATION\_MGP CS nouveau.xlsx Page 1/3

N°	Problèmes	Observations	Bâtiment	Signalé le :	Par	Date d'exécution
28	Procédure MGP	Le 02/06/2014, réception des conclusions de la partie adverse et adressées au CS le même jour : réunion avec la Commission procédure le 03/07/2014 afin de préparer le projet de réponse aux conclusions de la partie adverse. Projet de réponse adressé à Maître RS le 07/07/2014. Le 21/08/2014, réception du projet de conclusions de Maître RS. Le 05/09/2014, conclusions définitives suivant les remarques des membres du CS adressé à Maître RS. Le 29/09/2014, projet définitif des conclusions établi par Maître RS transmis aux membres du CS. Le 02/10/2014, courriel adressé à Maître RS pour connaitre l'avancement de la procédure et lui demander de faire état lors de la procédure les points suivant : le nombre de déclarations de DO et le dossier des pompes relevages. Le 07/10/2014, lettre recommandée avec AR adressé à VINCI sur la demande de Maître RS : en attente de la réponse de Maître RS. Suite au courrier de Maître RS du 19/12/2014, le dossier sera appelé à l'audience de mise en état du 13/01 prochain pour clôture et détermination de la date de plaidoirie. L'audience de mise en état a été reporté au 27/01/2015. Lors de l'audience de mise en état du 27/01/2015, injonction de conclure au 10/02/2015. Lors de l'audience du 17/03/2015, un avis de conclure a été donné au nouveau conseil de la partie adverse au 01/05/2015. Le 11/05/2015 courrier de Mâitre VAGNE remplacante de Mâitre REBOUL-SALZE a été adressé au CS le 18/05/2015. Suite à ce courrier, une AGE a été convoquée pour le 30/06/2015.				
28	Procédure VIVAT	En ce qui concerne la procédure VIVAT, un courrier a été adressé à Maitre LEDOUX le 19/09/2011 : en cours et voir CR du CS du 08/12/2011 : relance de Maître LEDOUX le 13/02/2012 et le 11/05/2012. Le syndic a RDV avec Maître RS le mercredi 17/10/2012 pour faire le point sur la procédure VIVAT : attente de la fin de la procédure.	Résidence		CS	
73	Fuite entre le RDC et le S	Intervention commandée à l'entreprise ABC PLOMBERIE le 25/05/2012. Une déclaration de DO a été effectuée LE 15/10/2012 suite au diagnostic de la société AB CPLOMBERIE. Une expertise a eu lieu le 29/11/2012 : rapport du cabinet SARETEC adressé au CS et à Maître RS le 28/12/2012. Un devis sera établi en vue d'étancher la terrasse : devis établi par l'entreprise OVAL ETANCHEITE : à voir lors de la prochaine réunion du CS.	Bat D	24/05/12	Mme SECHET	

N°	Problèmes	Observations	Bâtiment	Signalé le :	Par	Date d'exécution
94	Pompes de relevage	Un diagnostic de l'état de celles-ci sera effectuée et un nouveau courrier sera adressé à la société VINCI afin d'avoir des précisions concernant leur fonctionnements et leur fonctions. Un plombier sera dépêché sur place afin de vérifier leurs fonctionnements et leurs fonctions : rapport et devis de l'entreprise PINHEIRO transmis à Maître RS dans le cadre de la procédure MGP : voir détail dans le point n° 28.	Résidence	27/09/12	CS	
114		Courrier adressé au propriétaire dans la semaine 21 : mise en demeure adressée au gérant dans la semaine 39 : prendre RDV avec le gérant de l'appartement l'agence ADIMMO	Résidence	12/04/13 16/12/14	CS CS	A vérifier
141	Remonter le gravillon de l'allée commune vers le portillon rue Marivaux sur la placette	Travaux commandés à l'entreprise GAIA CENTER dans la semaine 10 et relancé lors de la visite d'immeuble pour l'entretien du 09/06/2015.	Résidence	02/04/14	CS	
142	DDE au RDC dans le couloir de droite	Déclaration de sinistre en cour : devis établi par l'entreprise SARL IMMOTECH adressé à l'assurance de la copropriété. Attente du rapport d'expertise et de la réponse de l'assurance : à suivre.	Bat A	26/04/14	M.Geneste	
147	Interdiction des barbecues sur les terrasses et balcons	Courrier adressé à Mme SIAKA dans la semaine 31	Résidence	16/06/14	CS	A vérifier lors de la prochaine réunion d'expertise DO chez Mme SIAKA
150	Problème d'odeurs dans les appartements	Recherche du problème effectué le 09/10/2014 par la société AREPA HYDROTECH : en raison du faible taux de présence des occupants. Une nouvelle visite de certains appartements doit être organisée dans les jours à venir : la société AREPA HYDROTECH a pris RDV avec M GENESTE et M LAVET le 20/02/2015 : rapport de la société AREPA HYDROTECH adressé au CS le 05/03/2015. Suite au rapport, interventions effectuées des entreprises OVAL ETANCHIETE et SAB dans le courant du mois d' 04/2015. Après discussion, il est décidé d'approfondir les recherches en présence de la société AREPA HYDROTECH et l'entreprise OVAL ETANCHEITE : un point sera fait à ce sujet lors de la prochaine réunion du CS.	Bat A	25/09/14 16/12/14 23/06/15	cs CS CS	